

Rapport annuel

2022



Covris
Coopérative





SOMMAIRE

Mission de la coopérative.....	1
Message de la présidente.....	2
Le conseil d'administration.....	6
Message de la direction.....	9
Le comité de direction.....	16
Rapport de l'auditeur indépendant.....	17
État des résultats.....	20
Bilan.....	23
État des flux de trésorerie.....	25
Notes complémentaires.....	26
Bilan social.....	48
Fonds Coopératif d'aide à la relève agricole.....	51
Programme Tremplin pour la jeunesse agricole.....	53

Covris COOPÉRATIVE

États financiers au 31 OCTOBRE 2022

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant



MISSION

Covris Coopérative est une coopérative agricole dont les producteurs et les productrices agricoles en sont les propriétaires exclusifs. C'est une entreprise collective qui transmet des valeurs, des principes et des fondements coopératifs.

Elle offre à ses membres, des produits et services aux meilleures conditions afin de leur permettre de réussir sur les plans économique, social et environnemental. De plus, elle soutient la promotion de l'agriculture, de la relève agricole et agit comme partenaire dans la communauté.



VALEURS

Les valeurs fondamentales des coopératives sont la prise en charge et la responsabilité personnelle et mutuelle, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. D'après la vision des fondateurs, les membres de la coopérative se joignent à une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme.



Message de la PRÉSIDENTE



Jeannine Chartrand
Présidente

Mesdames et Messieurs les sociétaires,
Jeunes de la relève
Distingués (es) invités (es),

En premier lieu, je vous souhaite la bienvenue à la 2^e assemblée générale annuelle de Covris Coopérative. Merci d'avoir pris le temps de venir participer à la vie démocratique de votre coopérative.

Aujourd'hui, c'est pour moi un plaisir de vous présenter, au nom du conseil d'administration, le rapport annuel de votre coopérative pour l'année financière se terminant le 31 octobre 2022.

Hausse de notre chiffre d'affaires malgré des facteurs difficile

Dans l'ensemble, notre coopérative a connu une bonne année. Notre chiffre d'affaires s'est établi à un peu plus de 196 millions, soit une hausse de 14,5% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse de nos revenus s'est toutefois faite dans un contexte qui n'a pas été de tout repos.

Parmi les défis auxquels nous avons dû faire face, notons la guerre en Ukraine. Ce conflit a eu un impact important sur l'approvisionnement des fertilisants. La taxe douanière imposée par le gouvernement sur ceux-ci a fait grimper les coûts de façon vertigineuse.

Les performances de nos différents secteurs d'affaire

Le secteur porcin a connu une crise de grande envergure. Du jamais vu! Des enjeux de main-d'œuvre, des fermetures de marché, des contextes politiques difficiles, ont placé Olymel dans une situation précaire. Des réductions importantes de prix ont aussi été accordées. Ces facteurs ont créé un contexte qui a été, et est encore difficile, pour nos producteurs porcins mais aussi pour votre coopérative.

D'un point de vue plus positif, les secteurs agricoles (productions animales et végétales) se sont maintenus à des niveaux stables. Le secteur des grains a, quant à lui, connu quelques soubresauts mais a toujours comme mission d'offrir les meilleures conditions de mise en marché aux producteurs.

Le secteur du commerce de détail (quincailleries et dépanneurs) a, encore cette année, connu une excellente performance.

Finalement, la division machinerie agricole (Groupe Symac s.e.c.), que nous possédons, en partenariat avec Agiska, nous a assuré une année formidable au niveau des résultats. Cette belle performance financière est notamment due à une restructuration administrative qui a porté ses fruits.

Bilan social

La pandémie se résorbe lentement mais sûrement, ce qui n'est pas sans nous réjouir et nous aider à faciliter la réalisation de nos activités. Ceci nous a permis de reprendre plusieurs événements en présentiel. On peut penser au Tournoi de golf, à l'Escouade de coopération, au Forum Coopératif Féminin, à la Journée parcelles, etc.).

Plusieurs activités techniques et récréatives ont donc été organisées à votre intention. Nous avons aussi déployé plus d'efforts pour mettre en valeur nos producteurs, notre expertise et nos bons coups.

Nous avons davantage mis l'accent sur la communication et le marketing pour accroître notre rayonnement tant auprès de nos membres qu'auprès des communautés qui font partie de notre territoire géographique. Ces efforts sont d'autant plus importants pour consolider notre image de marque suite à notre récente fusion.

Nous profitons d'ailleurs de cette tribune pour vous inviter à participer à nos activités en grand nombre. Pour être au fait de la vie associative de votre coopérative et des actualités la concernant, suivez-nous sur notre site internet covris.coop ou sur notre page Facebook.



Commandites

En tant que leader socio-économique sur le territoire que nous couvrons, nous sommes tributaire de nos communautés pour la bonne marche de nos affaires. Nous voulons soutenir et redonner, contribuant ainsi au développement et à la prospérité de nos milieux. Notre priorité est de faire partie intégrante des collectivités de notre territoire.

Consciente de son rôle social et motivée par ses valeurs coopératives, basées entre autres sur l'entraide et la solidarité, Covris Coopérative appuie de façon prioritaire le milieu agricole en versant des sommes pour soutenir différents événements.

Au cours du dernier exercice financier, nous avons aidé des événements communautaires de toutes sortes mais aussi des événements régionaux qui nous ont permis d'accroître notre visibilité.

FCARA

Chaque année, le Fonds coopératif d'aide à la relève agricole (FCARA) accueille 45 producteurs de partout au Québec. Ce programme, divisé en deux volets et d'une durée de trois ans, est administré par les coopératives membres de Sollio. Il permet aux jeunes productrices et producteurs agricoles membres de notre coopérative

de bénéficier d'un soutien financier, d'un soutien professionnel et d'une offre de développement des compétences.

En 2022, le Mouvement Desjardins, dans sa mission d'aide à la jeunesse, a investi 500 000 \$ pour financer le programme Tremplin pour la jeunesse agricole. Ce montant, entre autres, permettra de donner 20 bourses de 15 000 \$ à de jeunes entrepreneurs (0-5 ans) pour les aider au démarrage de leurs entreprises ou au transfert de celles-ci. Soulignons que le programme est administré par l'équipe du FCARA.

Le tout s'accompagne d'un parcours de formation unique, développé avec la plateforme en entrepreneuriat de l'Université Laval. Pour Covris, cela a permis à trois de nos jeunes relèves de faire partie des gagnants sur 70 dossiers étudiés. Félicitations!

Notons, également, qu'un montant de 50 000 \$ a aussi été remis à l'Arterre pour des transferts non apparentés.

Une coopérative tournée vers l'avenir

Après une première année d'exercice, votre conseil d'administration a jugé important de prendre du temps pour réfléchir de façon exhaustive au développement de

notre coopérative. Nous nous sommes investis dans une planification stratégique et, après plusieurs rencontres, discussions et analyses, cela nous a permis de mettre en lumière les enjeux auxquels nous aurons à faire face dans les prochaines années. Les travaux, qui ne sont pas encore terminés, nous permettront d'établir des bases solides et un plan d'action rigoureux pour assurer la pérennité de votre coopérative.

Mille fois merci

En terminant, j'aimerais remercier chacun d'entre vous pour la confiance que vous accordez à votre coopérative et nous espérons être à votre service longtemps.

Merci à nos partenaires d'affaires et à Sollio Groupe Coopératif de nous aider à toujours offrir à nos membres des produits et services de haute qualité. Merci à nos partenaires financiers de nous accompagner dans notre développement de marchés.

À Monsieur Pascal Larivière et Madame Caroline Monette, à leur équipe de gestion ainsi qu'à tous les employés, un immense merci pour votre écoute, votre dévouement et votre acharnement à servir les membres et les aider à faire performer leurs entreprises. Merci pour votre goût du dépassement afin que Covris Coopérative

soit un partenaire de choix dans le paysage agricole.

À mes collègues du conseil d'administration, merci pour votre ouverture d'esprit, vos idées créatives et visionnaires et pour les excellentes discussions. C'est toujours un plaisir d'échanger ensemble.

Merci



Jeannine Chartrand
Présidente





Conseil d'ADMINISTRATION 2022

Secteur Est



Légende	
8	• Quincaillerie BMR et dépanneur station-service Super Soir Saint-Pierre-les-Becquets
9	• Quincaillerie BMR Parisville • Dépanneur station-service Super Soir Parisville
10	• SYMAC - Parisville
11	• Centre agricole de Parisville • Centre administratif • Entrepôt de semences et moulées • Plan d'engrais • Centre de grains
12	• Quincaillerie BMR Fortierville
13	• Dépanneur station-service Super Soir St-Édouard



Denis Richard
Administrateur
Mandat 2020 - 2023
Leclerville
Production porcine et production grandes cultures



Jean-Denys Beudet
Administrateur
Mandat 2020 - 2024
Fortierville
Production laitière



Élyse Groleau
2^e vice-présidente
Mandat 2020 - 2024
Lotbinière
Production laitière



Jérôme Couture
Administrateur
Mandat 2022 - 2025
Leclerville
Production laitière

Secteur Centre



Légende	
6	• Quincaillerie BMR et dépanneur station-service Covilem Nicolet
7	• Dépanneur station-service Super Soir Bécancour (secteur Gentilly)

Poste vacant



Jean Landry

Administrateur
Mandat 2020 - 2024
Bécancour
Production grandes cultures



Ghislain Deshaies

Administrateur
Mandat 2022 - 2025
Saint-Sylvère
Production laitière



Jean Roy

Administrateur
Mandat 2020 - 2023
Nicolet
Production laitière,
production grandes cultures
et production acéricole



Markus Schærli *

Administrateur
Mandat 2020 - 2024
Sainte-Marie-de-Blandford
Production laitière

* Mandat non renouvelable

Secteur Ouest



Légende	
1	<ul style="list-style-type: none"> • Siège social • Centre de grains Baie-du-Febvre • Division agroenvironnement • Quincaillerie BMR Baie-du-Febvre
2	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de fertilisants de Baie-du-Febvre • Plan végétal de Baie-du-Febvre
3	<ul style="list-style-type: none"> • Dépanneur station-service Super Soir Baie-du-Febvre
4	<ul style="list-style-type: none"> • Poulailier Saint-Aimé
5	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'engrais Saint-Aimé



Jeannine Chartrand
Présidente

Mandat 2020 - 2023
Saint-Zéphirin-de-Courval
Production porcine



Martin Paquette
1^{er} Vice-président

Mandat 2020 - 2023
Pierreville
Production grandes cultures



Muriel Dubois
Administratrice

Mandat 2022 - 2025
Sainte-Brigitte-des-Saults
Production grandes cultures



Jessy Pelletier
Administrateur

Mandat 2020 - 2024
Saint-Aimé
Production grandes cultures



Message de la DIRECTION



Pascal Larivière
Directeur général

Chers Membres et
Distingués (es) invités (es),

Votre coopérative vient de compléter sa 2^e année d'existence. À la fin de 2021, nous envisagions une année 2022, où nous pourrions retrouver notre souffle et une vie quasi normale avec les restrictions pandémiques qui s'éliminaient les unes après les autres. Disons qu'il en fut autrement! Votre coopérative a dû s'ajuster du mieux possible à des soubresauts majeurs qui étaient vraiment hors de son contrôle.

Dans le secteur porcin, Covris est partenaire dans la coentreprise RP2R. Ce partenariat comprend trois autres coopératives du réseau (Vivaco, Agiska et Novago), ainsi qu'Olymel. Chez Olymel, tout au long de l'année 2022, l'entreprise a dû s'ajuster face à des enjeux commerciaux, de marché et de ressources humaines importants. Ceux-ci ont eu un impact direct sur notre coentreprise par la hausse de certains coûts et des coupures du prix de vente, et ultimement par un excédent d'exercice de beaucoup inférieur aux attentes.

Les productions végétales, et plus particulièrement le marché des fertilisants, a connu une année mouvementée. Une année caractérisée par l'incertitude des approvisionnements des fertilisants et de quelques produits phytosanitaires. Heureusement, nos membres et clients ont réussi à obtenir les produits et services en temps opportun. Comme vous le savez, le conflit ukrainien du début mars, aura eu un impact direct sur les sources d'approvisionnements.

Notre gouvernement fédéral a imposé une surtaxe d'importation sur les produits russes et biélorusses. Cette taxe s'appliquait sur tous les produits visés, arrivant au Canada après le 2 mars 2022, et ce même s'ils étaient déjà commandés ou avaient débuté leur transit. Sollio, et l'ensemble des coopératives, ont dû faire face à une déchirante décision : soit avoir la disponibilité des produits pour les producteurs en acquittant la taxe applicable ou encore essayer de se tourner vers d'autres sources d'approvisionnement en assumant une inflation des coûts importante et un risque tout aussi important de non-disponibilité de l'ensemble des stocks nécessaires.

La première des deux options a été retenue, et votre coopérative s'est vu refler une charge supplémentaire de près de \$500 000. Malgré de très bonnes positions d'achats prises par votre

coopérative au bénéfice des producteurs, votre conseil d'administration a pris la décision d'assumer cette taxe et, ainsi, l'éviter aux membres. La stratégie aura été de présenter la facture aux membres mais avec un terme de paiement différé afin de se laisser le temps nécessaire pour convaincre les élus fédéraux de faire marche arrière ou de mettre en place un programme de compensation. À ce jour, un an plus tard, le fédéral n'a rien conclu. Mais l'espoir est toujours présent pour une forme de soutien financier minimal à venir.

Du côté des ressources humaines, l'enjeu de la disponibilité des ressources humaines fut tout aussi important en 2022 qu'en 2021. Certains départements font toujours face à de gros défis pour combler leurs postes vacants. Il n'y a toujours pas beaucoup de candidatures adéquates ou disponibles. Pour les départements qui souhaitent préparer une relève pour d'éventuels départs à la retraite, le défi est tout aussi grand de trouver de jeunes ressources qualifiées. Dans un contexte où nous souhaitons demeurer un employeur de choix dans la nouvelle réalité postpandémique du travail, ces enjeux représentent des défis majeurs pour les équipes de gestionnaires et de ressources humaines afin de conserver notre personnel dévoué et dédié à vous servir.

Résultats consolidés

Nous vous présentons les résultats du second exercice financier de votre coopérative, en date du 31 octobre 2022. Ces résultats consolidés sont très loin des objectifs visés au début de l'exercice. Les secteurs agricoles ont connu une année très difficile en termes de rentabilité, mais ces résultats mitigés ont été compensés en partie par une autre très bonne année du secteur du commerce de détail.

Maintenant, abordons les résultats et la situation financière pour l'exercice clôturé au 31 octobre 2022. Le chiffre d'affaires consolidé aura progressé de 14,5% pour s'élever à \$196 019 537 comparativement à \$171 232 147 pour l'exercice précédent. La forte inflation dans les secteurs agricoles, et la croissance maintenue dans notre secteur du commerce de détail, expliquent cette progression. Considérant les enjeux déjà mentionnés, le trop-perçu brut aura fléchi de 1,2% pour terminer à \$15,4 millions (ou 7,9% des ventes) comparativement à \$15,6 millions (ou 9,1% des ventes) pour l'exercice 2021.

De leur côté, les frais d'exploitation ont aussi connu une augmentation pour s'établir à \$16,4 millions (ou 8,4% des ventes) en comparaison avec le montant de \$14,9 millions (ou 8,7%) de l'année précédente. Certains de ces frais, telle la masse salariale, les coûts d'entretien et les

frais de transport, auront connu des hausses par rapport à 2021. Ceci est principalement causé par l'inflation des coûts et des salaires et par l'ajout de nouvelles unités d'affaires. Toutefois, un bon contrôle des autres coûts de notre structure aura contribué à maintenir un ratio équilibré par rapport aux ventes.

Le trop-perçu d'opération a ainsi présenté un déficit de \$988 777 comparativement à un excédent de l'ordre de \$678 518 en 2021. L'écart défavorable est attribuable principalement aux opérations du secteur porcin. Les autres résultats sont déficitaires de \$153 686 et sont inférieurs à l'année précédente qui présentait alors un excédent de \$1 008 901. L'écart négatif est principalement attribuable à une ristourne de Sollio Groupe Coopératif inexistante en 2022. Finalement, le déficit d'exercice après l'impôt des filiales au montant de \$618 192 représente un écart important avec l'excédent de \$1 757 813 en 2021.

Bilan consolidé

L'actif total de la coopérative de \$77,8 millions a régressé par rapport au total de \$78,4 millions en 2021. L'absence d'un programme de pré-paiement auprès de Sollio, la vente d'un troupeau d'animaux de reproduction, l'amortissement régulier des immobilisations, compensé par la hausse

de la valeur des stocks, explique cet écart.

Le passif total s'est accru de \$455 261, pour s'établir à \$47,1 millions. Cette augmentation est attribuable à une légère hausse des créditeurs et des emprunts bancaires combinés, à une diminution de la dette, ainsi qu'à la constatation d'impôts futurs supplémentaires à la date de clôture des états financiers.

Résultats sectoriels

Division animale

Cette division, qui représente 43% des ventes consolidées de la coopérative, comporte les activités d'alimentation des productions avicole, porcine et ruminant, mais aussi les activités d'élevages porcins en partenariat avec RP2R et, dans une moindre mesure, des élevages avicoles.

Le secteur avicole, qui représente 4% des ventes de la division productions animales, a vu ses premiers lots d'élevages sortir de notre poulailler de Saint-Aimé avec des résultats très intéressants pour la nouvelle équipe responsable de sa gestion. Soulignons que le bâtiment était loué à Sollio agriculture depuis plusieurs années.

Le secteur ruminant, qui représente 11% des ventes de la division, est en hausse par rapport à 2021. Ceci est attribuable presque uniquement à l'inflation des prix

puisque les volumes ont été stables.

Le secteur porcin, qui représente 85% des ventes de la division, a vu ses ventes progresser de 7% en 2022. Cette progression est le résultat d'une légère croissance des volumes de porcs mais aussi, et de façon appréciable, de l'inflation des prix. La contribution du secteur a toutefois connu un revirement majeur en 2022 avec une contribution négative.

Les enjeux auxquels Olymel a fait face, la négociation de la nouvelle convention de mise en marché et la coupure de 25 \$/40 \$ du porc ont affectés directement notre coentreprise RP2R. Ces résultats auront un impact significatif sur les résultats de votre coopérative pour 2022.

Division végétale

Cette division, qui représente 14% des ventes consolidées de la coopérative, se compose des ventes de semences, de fertilisants, de produits de protection des cultures, de l'agroenvironnement et de l'application à forfait. Les ventes de la division ont connu une progression de l'ordre de 49% par rapport à 2021.

Celle-ci est attribuable à l'inflation des prix qui a touché la presque totalité des produits, alors que les volumes ont été stables ou en légère baisse, conséquence de choix différents faits par des

producteurs en réaction à la hausse du coût des intrants. Tel que spécifié précédemment, la bonne stratégie d'approvisionnement aura permis de générer une marge bénéficiaire en forte hausse par rapport à 2021. Nos coûts d'exploitation ont aussi connu une hausse attribuable à l'inflation des frais de transport, d'entretien et de la masse salariale. Enfin, une bonne contribution nette du secteur en hausse de 33% par rapport à 2021.

Division grains

Cette division, qui représente 26% des ventes consolidées de la coopérative, se compose des activités de séchage et d'entreposage de nos deux centres de grains, ainsi que des activités de commercialisation, maintenant sous la gouverne du partenariat Sollio & Grains Québec.

À sa deuxième année, Sollio & Grains Québec, a dû composer avec un marché de prix très élevé, des enjeux de positions boursières complexes et des frais de transport en forte croissance. Ainsi les résultats générés en fin d'année, ont été sérieusement amputés et ils ont terminé loin des objectifs établis.

De leurs côté, nos deux centres de grains ont réceptionné des volumes quasi-record en céréales, soya et maïs. Malgré l'intensité

et la courte durée de la période de récolte, les enjeux de main d'œuvre ont été moins importants que l'automne précédent, et ont contribué au bon fonctionnement des opérations.

Division machinerie

Cette division, en partenariat avec Agiska Coopérative, a connu une autre année remarquable en 2022, une année même supérieure à 2021, qui avait été très bonne. Les ventes records de la division ont permis de dégager une contribution nette tout aussi appréciable. Après quelques années de vache maigre et la poursuite de la mise en place du plan stratégique concentré maintenant sur trois emplacements, soit Parisville, Saint-Hyacinthe et Saint-Bruno (Lac St-Jean), cette division se positionne maintenant avantageusement dans son secteur et dans son marché.

Le niveau des ventes aurait probablement été supérieur si le manufacturier avait réussi à livrer selon les besoins. Ces bonnes performances financières ont permis d'investir pour moderniser les installations de Saint-Bruno. L'équipe de gestion en place effectue un travail remarquable afin de mobiliser les ressources des trois garages et créer des synergies appréciables malgré la distance entre chaque installation.



Division détail

Cette division représente 16% des ventes consolidées de la coopérative et se compose de la section quincailleries et de la section dépanneurs. Cette division représente sans doute l'une des divisions qui a connu la meilleure croissance de son volume d'affaire et de son excédent.

Du côté des quincailleries, notre partenariat dans Matériaux Fortierville (MF) s'est avéré tout aussi porteur. Des ventes en progression, et un excédent aussi plus important que 2021, rendent justice à la décision prise en 2020. Notre autre partenariat, Covilem, a vu son niveau de ventes régressé légèrement dû à des projets de construction reportés, résultat de la volatilité des prix des matériaux et d'enjeux de ressources humaines pour certains contracteurs. De plus, nous avons procédé à la fermeture de l'atelier de réparation de petits moteurs afin de réaffecter des ressources humaines et matérielles à la quincaillerie, qui représente, il faut le souligner, le principal moteur du commerce. Ces deux partenariats apportent maintenant les bénéfices escomptés lors de leur mise en place. Malgré des restrictions d'heures d'ouverture des commerces, les difficultés d'approvisionnement, la pénurie de personnel disponible, la hausse des salaires et des coûts d'opération, la section quincaillerie aura fait progresser ses

ventes de 25% et sa contribution nette de la même façon.

Du côté des dépanneurs, cette section a aussi vu ses ventes progresser de 71%. La reprise d'un nouveau point de service en cours d'année à Gentilly et l'exploitation du site de Baie-du-Febvre sur toute l'année ont donné un bon coup de pouce aux ventes. Les enjeux de recrutement de main d'œuvre ont encore été d'actualité et ont causé quelques coupures de plages horaires, surtout en début d'année.

L'inflation des salaires, pour maintenir ce type de ressources humaines plus volatiles en poste, a aussi affecté notre structure de coûts. Malgré tout, l'achalandage de chaque point de service a été de retour à des niveaux de paramètres pré-pandémie, et a permis à nos dépanneurs et stations-services de générer une contribution nette supérieure à l'an dernier.

En conclusion, nous pouvons affirmer que 2022 aura été une année tout aussi marquante que la précédente. Je ne pourrais toutefois pas terminer sans adresser quelques remerciements. Vous, chers membres, je vous remercie, pour votre fidélité et votre compréhension vis-à-vis les enjeux auxquels nous avons dû faire face. J'aimerais aussi remercier les membres de notre conseil d'administration pour leur soutien et leur confiance.



Merci aussi à notre équipe de gestion, qui aura été au rendez-vous et aura su s'adapter continuellement face aux enjeux du quotidien. Et enfin, merci à tous les employés de Covris, pour leur dévouement, leur détermination et leur résilience. C'est grâce à eux que votre coopérative a passé à travers des périodes de bouleversements aussi importants, bouleversements que nous avons vécu plus particulièrement au cours des deux ou trois dernières années. C'est tous ensemble que nous pourrons poursuivre le développement et la croissance de notre coopérative.

Merci de votre attention.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pascal Larivière', written in a cursive style.

Pascal Larivière, CPA
Directeur général



Comité de DIRECTION 2022



Pascal Larivière, CPA
Directeur général



Caroline Monette, CPA
Directrice finance
Secrétaire-trésorière



Marc-Antoine Fleurent, agr.
Directeur des production
végétales



Caroline Côté, T.P.
Coordonnatrice
Secteurs ruminant et avicole



Joël Zummo
Directeur général de RP2R



Philippe Tremblay
Directeur principal
Groupe Symac



Sylvain Auger
Directeur secteur quincaillerie



Daniel Simard
Responsable secteur
dépanneur station-service



Stéphane Boutin
Directeur des opérations du
secteur Parisville et directeur
du secteur des grains



Nathalie Veillet
Directrice des ressources humaines
et santé sécurité au travail



Rapport de L'AUDITEUR INDÉPENDANT



450, boulevard des Bois-Francis Nord
Victoriaville (Québec) G6P 1H3
Tél. : 819 758-1544 – Téléc. : 819 758-6467
grouperdl.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
COVRIS COOPÉRATIVE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de COVRIS COOPÉRATIVE et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 octobre 2022, et les états consolidés des résultats, de la réserve, du surplus d'apport et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 octobre 2022, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé en conformité avec les exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé en conformité avec les exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Groupe RDL Victoriaville SENCRL¹

Victoriaville
Le 20 février 2023

¹ Par Joël Minville, CPA auditeur

Groupe RDL Victoriaville SENCRL est une entité juridique distincte et indépendante qui n'est pas associée ni mandataire des autres entités membres du Groupe RDL.



COVRIS COOPÉRATIVE

Résultats consolidés

Pour l'exercice clos le 31 octobre

2022

2021

CHIFFRE D'AFFAIRES	196 019 537 \$	171 232 147 \$
COÛT DES PRODUITS VENDUS	180 581 300	155 594 555
TROP-PERÇU BRUT	15 438 237	15 637 592
FRAIS D'EXPLOITATION		
Frais d'opérations	10 002 943	9 038 413
Frais d'administration	4 782 062	4 391 108
Frais financiers	324 259	206 925
Amortissement	1 317 750	1 322 628
	16 427 014	14 959 074
TROP PERÇU (DÉFICIT) DES OPÉRATIONS	(988 777)	678 518
AUTRES PRODUITS (CHARGES)	(153 686)	1 008 901
TROP PERÇU (DÉFICIT) AVANT IMPÔTS DES FILIALES	(1 142 463)	1 687 419
IMPÔTS DES FILIALES		
Exigibles	26 606	12 073
Futurs	(550 877)	(82 467)
	(524 271)	(70 394)
TROP PERÇU (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(618 192) \$	1 757 813 \$
ATTRIBUABLE :		
Aux membres de la coopérative	(889 929) \$	1 541 913 \$
À la participation ne donnant pas le contrôle	271 737	215 900
	(618 192) \$	1 757 813 \$

COVRIS COOPÉRATIVE

Surplus d'apport consolidé

Pour l'exercice clos le 31 octobre

	2022	2021
SOLDE AU DÉBUT	1 652 294 \$	- \$
Annulation de parts de membres inactifs	6 179	2 011
Réévaluation des immobilisations corporelles	-	1 650 283
SOLDE À LA FIN	1 658 473 \$	1 652 294 \$

COVRIS COOPÉRATIVE

Réserve consolidée

Pour l'exercice clos le 31 octobre

2022

2021

	2022	2021
SOLDE AU DÉBUT	18 981 041 \$	18 480 467 \$
Déficit de l'exercice attribuable aux membres de la coopérative	(889 929)	-
Trop perçu de l'exercice précédent attribuable aux membres de la coopérative	1 541 913	1 060 469
	19 633 025	19 540 936
Impôts		
Exigibles (recouvrés)	9 982	(144 754)
Futurs	261 252	215 855
	271 234	71 101
Ristournes attribuées		
Comptant	62 023	106 047
Impôts déduits à la source	6 985	15 111
En capital social ordinaire	123 067	6 941
En capital social privilégié	390 860	360 695
	582 935	488 794
SOLDE À LA FIN	18 778 856 \$	18 981 041 \$

COVRIS COOPÉRATIVE**Bilan consolidé****Au 31 octobre****2022****2021****ACTIF****ACTIF À COURT TERME**

Débiteurs (note 5)	13 216 503 \$	14 340 358 \$
Prépaiement	-	4 000 000
Impôts	-	188 876
Stocks (note 6)	24 210 371	19 801 296
Frais payés d'avance	317 253	315 949
	37 744 127	38 646 479
ANIMAUX DE PRODUCTION	-	679 390
PLACEMENTS (note 7)	17 144 194	17 017 818
INTÉRÊTS DANS DES PARTENARIATS (note 8)	6 114 302	5 282 881
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 9)	14 747 076	15 275 817
ÉCART D'ACQUISITION	82 823	82 823
AUTRES ACTIFS INCORPORELS (note 10)	467 523	472 895
IMPÔTS FUTURS (note 14)	1 503 494	952 617
	77 803 539 \$	78 410 720 \$

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

COVRIS COOPÉRATIVE**Bilan consolidé****Au 31 octobre****2022****2021****PASSIF****PASSIF À COURT TERME**

Découvert bancaire	406 825 \$	208 472 \$
Emprunts bancaires (note 11)	7 089 251	10 434 251
Créditeurs (note 12)	25 880 713	22 460 899
Dépôts de clients	716 022	512 326
Impôts	8 697	-
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 13)	493 305	1 127 024
Passif à court terme avant dette à long terme remboursable sur demande et renouvelable au cours du prochain exercice	34 594 813	34 742 972
Dette à long terme remboursable sur demande (note 13)	5 075 795	6 036 574
Dette à long terme renouvelable au cours du prochain exercice (note 13)	391 200	596 007
	40 061 808	41 375 553
DETTE À LONG TERME (note 13)	4 032 978	2 501 724
AIDE FINANCIÈRE REPORTÉE	33 333	49 333
PRODUITS REPORTÉS	11 603	19 103
IMPÔTS FUTURS (note 14)	2 995 746	2 734 494
	47 135 468	46 680 207

AVOIR**CAPITAL SOCIAL (note 15)**

Capital social ordinaire	959 158	847 609
Capital social privilégié	8 329 714	7 993 084
	9 288 872	8 840 693
SURPLUS D'APPORT	1 658 473	1 652 294
AVOIR DE LA COOPÉRATIVE		
Réserve	18 778 856	18 981 041
Trop perçu de l'exercice attribuable aux membres de la coopérative	-	1 541 913
	18 778 856	20 522 954
	29 726 201	31 015 941
PART DES ASSOCIÉS ET DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	941 870	714 572
	30 668 071	31 730 513
	77 803 539 \$	78 410 720 \$

COVRIS COOPÉRATIVE**Flux de trésorerie consolidés****Pour l'exercice clos le 31 octobre****2022****2021****ACTIVITÉS D'EXPLOITATION**

Trop perçu (déficit) de l'exercice	(618 192) \$	1 757 813 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 303 265	1 311 180
Amortissement des actifs incorporels	14 485	11 448
Amortissement de l'aide financière reportée	(16 000)	(16 000)
Amortissement des produits reportés	(28 072)	(38 357)
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(93 570)	(75 236)
Ristournes reçues sous forme d'actions	-	(937 099)
Impôts recouverts (exigibles) de l'exercice précédent	(9 982)	144 754
Aide gouvernementale	-	(10 000)
Impôts futurs	(550 877)	(82 467)
Quote-part du résultat net des partenariats	(190 886)	(238 527)
	(189 829)	1 827 509
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation (note 16)	555 131	1 573 517
	365 302	3 401 026

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Variation nette du prépaiement	4 000 000	(4 000 000)
Augmentation (diminution) de la valeur des animaux de production attribuable à la quantité	679 390	(46 390)
Acquisition de placements	(127 631)	(57 746)
Encaissement de placements	1 255	1 306 140
Acquisition de placements dans des partenariats	(755 116)	(1 470 115)
Encaissement de placements dans des partenariats	114 581	792 138
Acquisition d'immobilisations corporelles	(780 854)	(1 347 414)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	99 900	117 491
Acquisition d'actifs incorporels	(9 113)	(34 343)
	3 222 412	(4 740 239)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Variation nette des emprunts bancaires	(3 345 000) \$	3 329 190 \$
Variation nette des avances d'une société privée	8 189	-
Augmentation de la dette à long terme	3 700 000	691 976
Remboursement de la dette à long terme	(3 976 240)	(1 293 646)
Émission de capital social	217 521	64 625
Rachat de capital d'associés sans contrôle	-	(191 616)
Rachat de capital social	(277 090)	(502 418)
Ristournes versées	(69 008)	(121 158)
Prélèvements des associés sans contrôle	(40 439)	(44 272)
Dividendes versés aux actionnaires sans contrôle	(4 000)	-
	(3 786 067)	1 932 681
DIMINUTION (AUGMENTATION) DU DÉCOUVERT BANCAIRE	(198 353)	593 468
DÉCOUVERT BANCAIRE AU DÉBUT	(208 472)	(801 940)
DÉCOUVERT BANCAIRE À LA FIN	(406 825) \$	(208 472) \$

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La coopérative est constituée en vertu de la Loi sur les coopératives et se spécialise dans différents secteurs ayant pour but principalement de servir l'approvisionnement à la ferme.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La coopérative applique les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé en conformité avec les exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la valeur nette de réalisation des stocks, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

Règles de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la coopérative et de toutes ses filiales. Au moment de la consolidation, toutes les opérations intersociétés et les soldes réciproques ont été éliminés.

Les filiales de la coopérative sont les suivantes :

Nom	Pourcentage de participation
Rosaire Blain inc.	100 %
Hybriporc, société en commandite / Hybriporc inc.	100 %
Réseauporc, société en commandite / 9203-6474 Québec inc.	100 %
Baieporc, société en commandite / 9203-5856 Québec inc.	100 %
Covimel, société en commandite / Covimel commandité inc.	100 %
Coviporc, société en commandite / Coviporc inc.	100 %
Parisporc, société en commandite / 9414-2130 Québec inc.	100 %
Matériaux Fortierville 2020 s.e.c. / 9358-1486 Québec inc.	75 %
Covilem inc.	60 %



2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Règles particulières

Les règles particulières suivantes découlent des exigences de la Loi sur les coopératives et de son Règlement d'application :

Impôts, ristournes, trop-perçu et déficit

Le déficit présenté à l'état des résultats est établi avant les impôts. Le déficit de l'exercice, les impôts, les ristournes et le trop-perçu de l'exercice précédent sont présentés à la réserve dans le présent exercice.

Dividendes sur capital privilégié - R.I.C.

Les dividendes sur capital privilégié admissible au R.I.C. sont comptabilisés à l'état des résultats à titre de frais financiers.

Constataion des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les biens sont expédiés conformément aux conditions des accords de vente, le titre de propriété ou le risque a été transféré, le prix a été établi ou peut être déterminé et l'encaissement est raisonnablement assuré.

Impôts sur le trop-perçu

La coopérative utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts sur le trop-perçu. Selon cette méthode, les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Tout changement survenu dans le montant net des actifs d'impôts futurs et des passifs d'impôts futurs est comptabilisé à la réserve. Les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qui est à prévoir, s'appliqueront au revenu imposable des exercices au cours desquels les actifs et passifs seront recouverts ou réglés. Les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'ils se réaliseront.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

La coopérative évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des débiteurs, des placements et des avances.



2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

La coopérative comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la coopérative détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la coopérative détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Stocks

Les stocks pour la revente sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les élevages porcins sont évalués à la moindre valeur représentée par le moindre du coût moyen par strate de poids et de la valeur de réalisation nette.

Intérêts dans des partenariats

La coopérative comptabilise les intérêts dans ses partenariats 9232-0290 Québec inc., RP2R commandité inc., RP2R, s.e.c., Fermes Boréales, s.e.c., Fermes Boréales 3, s.e.c., Gestion Fermes Boréales, s.e.c., RP2R Immo inc., Fermes Boréales 4, s.e.c., Partenariat agricole GQ s.e.c., GQ commandité inc., Groupe Symac s.e.c. et 2955-0225 Québec inc. à la valeur de consolidation.



2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Aire de stationnement	Dégressif	4 %
Bâtiments	Dégressif	5 %
Matériel et outillage	Dégressif	10 %, 20 % et 30 %
Matériel informatique	Linéaire et dégressif	3 ans et 30 %
Matériel roulant	Dégressif	30 % et 35 %
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente les avantages économiques futurs résultant des actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément. L'écart d'acquisition n'est pas amorti et est soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle se rattache l'écart peut être inférieure à sa valeur comptable. Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur d'un montant égal à l'excédent est comptabilisée aux résultats.

Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

Les autres actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Les actifs incorporels non amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder leur juste valeur. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des actifs avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une dépréciation est constatée pour un montant égal à l'excédent.



2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Aide financière reportée

L'aide financière reportée est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de dix ans.

Produits reportés

Les produits reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des ententes.

3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

Impôts sur les bénéfices

La coopérative a adopté les modifications au chapitre 3465, Impôts sur les bénéfices, relatives au classement des actifs et passifs d'impôts futurs ainsi qu'aux informations à fournir sur le montant des actifs et passifs d'impôts futurs.

Ces nouvelles exigences prévoient que pour une coopérative qui applique la méthode des impôts futurs :

- lorsque celle-ci ventile ses actifs et ses passifs à court terme et à long terme, elle doit classer ses actifs d'impôts futurs et ses passifs d'impôts futurs dans le long terme;
- des informations doivent être fournies quant au montant des actifs d'impôts futurs et des passifs d'impôts futurs relatif à chaque type d'écart temporaire pour chaque période présentée.

Ces modifications, applicables aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021, ont été appliquées de manière rétrospective et ont entraîné le reclassement dans l'actif à long terme, au 31 octobre 2021, d'un actif d'impôts futurs d'un montant de 767 846 \$ qui étaient antérieurement classés dans l'actif à court terme et le reclassement dans le passif à long terme, au 31 octobre 2021, d'un passif d'impôts futurs d'un montant de 191 444 \$ qui étaient antérieurement classés dans le passif à court terme ainsi que la divulgation des informations décrites à la note 14 des états financiers.



3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

La coopérative a adopté les modifications au chapitre 3856, Instruments financiers, relatives à la comptabilisation des instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Ces nouvelles exigences prévoient principalement qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur. Sinon, son coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la société. L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement et sera généralement le coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, ou la juste valeur.

Conformément aux dispositions transitoires, de tels instruments financiers qui existent à la date de première application, soit le 1er novembre 2021, sont évalués comme suit. Le coût d'un instrument assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif, soit le 1er novembre 2020. Le coût d'un instrument qui n'est pas assorti de modalités de remboursement est réputé correspondre à sa valeur comptable selon les états financiers consolidés de la coopérative, déduction faite des pertes de valeur, à cette même date. La juste valeur d'un instrument qui est un placement dans des actions cotées sur un marché actif est déterminée à cette même date.

L'adoption de ces nouvelles exigences n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la coopérative.

4. INFORMATION SUR LES RÉSULTATS

	2022	2021
Amortissement des immobilisations corporelles	1 303 265 \$	1 311 180 \$
Amortissement des actifs incorporels	14 485 \$	11 448 \$
Amortissement de l'aide financière reportée	16 000 \$	16 000 \$
Amortissement des produits reportés	28 072 \$	38 357 \$
Dividendes	-	520 523 \$
Dividendes sur capital privilégié admissible au R.I.C.	44 742 \$	63 141 \$
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	93 570 \$	75 236 \$
Intérêts sur le passif à court terme	333 231 \$	156 408 \$
Intérêts sur la dette à long terme	190 524 \$	195 641 \$
Perte sur dérivés	611 345 \$	1 246 649 \$
Quote-part dans les résultats des partenariats	190 886 \$	238 527 \$
Revenus d'intérêts	316 833 \$	280 847 \$
Ristournes	-	1 338 714 \$
Aide gouvernementale	-	10 000 \$

COVRIS COOPÉRATIVE
Notes complémentaires
Au 31 octobre 2022

5. DÉBITEURS

	2022	2021
Clients	11 889 841 \$	12 003 276 \$
Provision pour créances douteuses	(716 384)	(743 559)
	11 173 457	11 259 717
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	111 018	221 102
Autres	1 932 028	2 859 539
	13 216 503 \$	14 340 358 \$

6. STOCKS

	2022	2021
Élevage porcin	10 367 564 \$	8 478 729 \$
Stocks pour la revente	13 842 807	11 322 567
	24 210 371 \$	19 801 296 \$

7. PLACEMENTS

	2022	2021
Sollio Groupe Coopératif :		
Actions ordinaires	16 149 126 \$	16 149 351 \$
Actions privilégiées	515 853	515 853
	16 664 979	16 665 204
Énergies RC, s.e.c. :		
247 462 parts ordinaires de catégorie « A », représentant 0,55 % des parts participantes émises	246 224	246 224
9023-4998 Québec inc., société privée :		
135,64 actions de catégorie « A », représentant 1,36 % des actions participantes émises	59 777	59 777

COVRIS COOPÉRATIVE
Notes complémentaires
Au 31 octobre 2022

7. PLACEMENTS (suite)

	2022	2021
2836072 Ontario inc., société privée :		
162 920 actions de catégorie « A » (35 314 en 2021), représentant 2,73 % des actions participantes émises et ayant droit de vote	162 920 \$	35 314 \$
Autres	10 294	11 299
	17 144 194 \$	17 017 818 \$

8. INTÉRÊTS DANS DES PARTENARIATS

	2022	2021
9232-0290 Québec inc. :		
2 actions de catégories « A » et 1 action de catégorie « Ordinaire »	3 \$	3 \$
RP2R commandité inc. :		
19 actions de catégorie « A.1 », représentant 19 % des actions participantes émises et ayant droit de vote	19	19
RP2R, s.e.c. :		
19 parts ordinaires de catégorie « A », représentant 19 % des parts participantes émises et ayant droit de vote	2 175 702	1 720 202
Fermes Boréales, s.e.c. :		
600 parts ordinaires de catégorie « B », représentant 25,42 % des parts participantes émises	40 982	(63 324)
Fermes Boréales 3, s.e.c. :		
400 parts ordinaires de catégorie « B », représentant 16,95 % des parts participantes émises	131 683	62 172
Gestion Fermes Boréales, s.e.c. :		
1 440 parts ordinaires de catégorie « A », représentant 12,2 % des parts participantes émises	32 172	37 553

COVRIS COOPÉRATIVE
Notes complémentaires
Au 31 octobre 2022

8. INTÉRÊTS DANS DES PARTENARIATS (suite)

	2022	2021
RP2R immo inc. :		
19 actions de catégorie « A », représentant 19 % des actions participantes émises et ayant droit de vote	4 104 \$	3 776 \$
Fermes Boréales 4, s.e.c. :		
440 parts ordinaires de catégorie « B », représentant 18,64 % des parts participantes émises	217 415	140 965
Partenariat agricole GQ s.e.c. :		
391 663,38 parts ordinaires de catégorie « A », représentant 7,44 % (9,66 % en 2021) des parts participantes émises et ayant droit de vote	359 341	529 789
1 174 990,14 parts privilégiées de catégorie « C »	1 174 990	1 174 990
	1 534 331	1 704 779
GQ commandité inc. :		
74,19 actions de catégorie « A » (7,84 en 2021), représentant 7,44 % (9,66 % en 2021) des actions participantes émises et ayant droit de vote	235 072	235 006
Groupe Symac s.e.c. :		
300 parts ordinaires, représentant 30 % des parts participantes émises et ayant droit de vote	755 123	454 064
Avances, sans intérêts et sans mode d'encaissement défini	987 666	987 666
	1 742 789	1 441 730
2955-0225 Québec inc. :		
300 actions ordinaires, représentant 30 % des actions participantes émises et ayant droit de vote	30	-
	6 114 302 \$	5 282 881 \$

COVRIS COOPÉRATIVE
Notes complémentaires
Au 31 octobre 2022

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2022	2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	1 199 270 \$	10 507 \$	1 188 763 \$	1 190 661 \$
Aire de stationnement	568 702	107 319	461 383	478 655
Améliorations de terrains	7 608	7 608	-	-
Bâtiments	11 769 391	2 683 135	9 086 256	9 394 636
Matériel et outillage	6 338 458	3 255 748	3 082 710	3 321 428
Matériel informatique	280 758	271 000	9 758	23 607
Matériel roulant	2 987 215	2 111 221	875 994	814 065
Mobilier de bureau	168 287	126 075	42 212	52 765
	23 319 689 \$	8 572 613 \$	14 747 076 \$	15 275 817 \$

10. AUTRES ACTIFS INCORPORELS

			2022	2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Autres actifs incorporels amortis				
Logiciels	164 495 \$	146 972 \$	17 523 \$	22 895 \$
Autres actifs incorporels non amortis				
Quotas avicoles	450 000	-	450 000	450 000
	614 495 \$	146 972 \$	467 523 \$	472 895 \$

11. EMPRUNTS BANCAIRES

La coopérative bénéficie d'un emprunt bancaire autorisé au montant de 17 500 000 \$, portant intérêts au taux préférentiel, garanti par les comptes clients et les stocks de la coopérative d'une valeur nette comptable de 15 839 676 \$. L'emprunt bancaire est renégociable annuellement.

À même l'emprunt bancaire autorisé, l'institution financière a mis à la disposition de la coopérative, des lettres de garantie pour un maximum de 2 100 000 \$.

La coopérative bénéficie d'une facilité de crédit autorisée au montant de 7 000 000 \$, portant intérêts au taux préférentiel plus 2 %, garantie par l'ensemble des biens meubles corporels et incorporels de la coopérative d'une valeur nette comptable de 50 036 102 \$.

Également, une filiale de la coopérative détient un emprunt bancaire autorisé au montant de 1 000 000 \$, portant intérêts au taux préférentiel, garanti par l'ensemble des biens meubles corporels et incorporels de la filiale d'une valeur nette comptable de 4 185 368 \$. L'emprunt bancaire est renégociable annuellement.

De plus, une filiale de la coopérative détient un emprunt bancaire autorisé au montant de 1 000 000 \$, portant intérêts au taux préférentiel plus 0,25 %, garanti par l'ensemble des biens meubles et immeubles de la filiale d'une valeur nette comptable de 5 433 330 \$ et par un cautionnement des actionnaires au montant de 3 500 000 \$. L'emprunt bancaire est renégociable annuellement.

Ces filiales de la coopérative se sont engagées à respecter, sur une base d'états financiers individuels, certains ratios financiers. Au 31 octobre 2022, un des ratios de l'une d'elle n'était pas respecté.

De plus, la coopérative s'est engagée à respecter, sur une base d'états financiers consolidés, un ratio financier. Au 31 octobre 2022, ce ratio était respecté.

12. CRÉDITEURS

	2022	2021
Fournisseurs	23 652 014 \$	20 975 643 \$
Salaires et vacances	720 684	617 692
Retenues à la source et charges sociales	136 353	89 811
Produits reportés	7 500	28 071
Frais courus	1 348 162	733 682
Aide financière reportée	16 000	16 000
	25 880 713 \$	22 460 899 \$

COVRIS COOPÉRATIVE
Notes complémentaires
Au 31 octobre 2022

13. DETTE À LONG TERME

	2022	2021
Emprunt de 37 601 \$, remboursable par versements mensuels de 628 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 0,06 %, échéant en février 2026, garanti par le véhicule d'une valeur nette comptable de 27 167 \$	25 049 \$	32 580 \$
Emprunt de 29 492 \$, remboursable par versements mensuels de 492 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 0,07 %, échéant en février 2026, garanti par le véhicule d'une valeur nette comptable de 21 308 \$	19 643	25 553
Emprunt de 600 000 \$, remboursable par un versement unique en janvier 2026, portant intérêts au taux de Financement agricole Canada moins 0,75 %, garanti par des terrains et des bâtiments ainsi que par des quotas avicoles d'une valeur nette comptable de 2 130 291 \$ ^(a)	600 000	600 000
Billet de 234 998 \$, sans mode de remboursement défini, portant intérêts au taux préférentiel plus 1 %, échéant en juin 2025	234 998	234 998
Emprunt de 500 000 \$, remboursable par versements mensuels de 4 167 \$, plus les intérêts au taux de Financement agricole Canada moins 1 %, échéant en avril 2025, garanti par des terrains et des bâtiments d'une valeur nette comptable de 5 309 283 \$	354 167	404 167
Emprunt de 2 500 000 \$, remboursable par versements mensuels de 26 041 \$, plus les intérêts au taux de Financement agricole Canada moins 1 %, échéant en mars 2025, garanti par des terrains et des bâtiments d'une valeur nette comptable de 5 309 283 \$ ^(b)	2 005 208	2 317 708
Emprunt de 1 500 000 \$, remboursable par versements mensuels de 6 579 \$, plus les intérêts au taux de Financement agricole Canada moins 1 %, échéant en mars 2025, garanti par des terrains et des bâtiments d'une valeur nette comptable de 5 309 283 \$ ^(b)	1 375 000	1 453 947

COVRIS COOPÉRATIVE
Notes complémentaires
Au 31 octobre 2022

13. DETTE À LONG TERME (suite)

	2022	2021
Emprunt de 1 910 000 \$, remboursable par versements mensuels de 18 038 \$, plus les intérêts au taux de Financement agricole Canada moins 1 %, échéant en janvier 2025, garanti par des terrains et des bâtiments ainsi que par des quotas avicoles d'une valeur nette comptable de 2 130 291 \$ ^(a)	487 027 \$	703 483 \$
Emprunt de 1 925 000 \$, remboursable par versements mensuels de 21 015 \$, plus les intérêts au taux de Financement agricole Canada moins 1 %, échéant en janvier 2024, garanti par des terrains et des bâtiments ainsi que par des quotas avicoles d'une valeur nette comptable de 2 130 291 \$ ^(a)	315 227	567 408
Emprunt de 60 000 \$, déduction faite d'une aide financière de 20 000 \$ assortie de certaines conditions, sans intérêts, échéant en décembre 2023, garanti par le gouvernement fédéral	40 000	40 000
Avances d'une société privée, portant intérêts au taux de 4,02 %, sans mode de remboursement défini, aucun remboursement avant novembre 2023	211 915	203 726
Emprunt de 3 700 000 \$, remboursable par versements mensuels de 19 271 \$, plus les intérêts au taux préférentiel plus 0,25 %, échéant en avril 2023, garanti par l'ensemble des biens meubles et immeubles d'une filiale d'une valeur nette comptable de 5 433 330 \$ et par un cautionnement de ses actionnaires au montant de 3 500 000 \$ ^(c)	3 584 375	-
Emprunt de 461 000 \$, remboursable par versements mensuels de 7 683 \$, plus les intérêts au taux préférentiel moins 0,25 %, échéant en mars 2023, garanti par l'ensemble des biens meubles corporels et incorporels d'une filiale d'une valeur nette comptable de 4 185 368 \$ ^(d)	222 817	315 017
Emprunt de 517 000 \$, remboursable par versements mensuels de 8 617 \$, plus les intérêts au taux préférentiel moins 0,25 %, échéant en octobre 2022, garanti par certains biens meubles de la coopérative d'une valeur nette comptable de 134 789 \$	206 800	310 200

COVRIS COOPÉRATIVE
Notes complémentaires
Au 31 octobre 2022

13. DETTE À LONG TERME (suite)

	2022	2021
Billet d'une société privée, remboursable lors de l'encaissement d'un placement, sans intérêts	221 886 \$	221 886 \$
Emprunt de 91 402 \$, remboursable lors de l'encaissement d'un placement, sans intérêts	89 166	89 166
Emprunt de 3 384 000 \$, échu au cours de l'exercice	-	2 447 200
Emprunt de 200 000 \$, échu au cours de l'exercice	-	120 000
Emprunt de 131 700 \$, échu au cours de l'exercice	-	11 991
Emprunt de 400 000 \$, remboursé par anticipation au cours de l'exercice	-	162 299
	9 993 278	10 261 329
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	(493 305)	(1 127 024)
Dettes à long terme remboursables sur demande	(5 075 795)	(6 036 574)
Dettes à long terme renouvelables au cours du prochain exercice	(391 200)	(596 007)
	4 032 978 \$	2 501 724 \$

Même si les emprunts venant à échéance au cours du prochain exercice et remboursables sur demande comportent une clause de remboursement anticipé, la direction est d'avis que le prêteur ne se prévaut pas de cette clause au cours du prochain exercice. Dans l'hypothèse où le remboursement anticipé des emprunts ne sera pas exigé, les versements en capital estimatifs sur la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2023	1 350 375 \$
2024	1 404 965 \$
2025	1 013 667 \$
2026	1 277 070 \$
2027	672 697 \$

- a) La coopérative s'est engagée à respecter, sur une base d'états financiers consolidés, un ratio financier. Au 31 octobre 2022, ce ratio n'était pas respecté.
- b) La coopérative s'est engagée à respecter, sur une base d'états financiers individuels, un ratio financier. Au 31 octobre 2022, ce ratio était respecté.

13. DETTE À LONG TERME (suite)

- c) Une filiale de la coopérative s'est engagée à respecter, sur une base d'états financiers individuels, certains ratios financiers. Au 31 octobre 2022, un de ces ratios n'était pas respecté.
- d) Une filiale de la coopérative s'est engagée à respecter, sur une base d'états financiers individuels, certains ratios financiers. Au 31 octobre 2022, ces ratios étaient respectés.

14. PASSIF (ACTIF) D'IMPÔTS FUTURS

Le montant des impôts futurs attribuables à chaque type d'écart temporaire, de pertes fiscales inutilisées et de réduction d'impôts inutilisées se détaille comme suit :

	2022	2021
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	664 060 \$	510 465 \$
Ristourne à imposition différée	2 176 386	2 148 629
Comptabilité de caisse	(668 786)	(553 489)
Pertes fiscales inutilisées	(463 497)	(176 521)
Déduction pour ristournes reportées	(166 533)	(104 173)
Autres	(49 378)	(43 034)
	1 492 252 \$	1 781 877 \$

15. CAPITAL SOCIAL

Nombre illimité de parts sociales dont 200 doivent être détenues par des membres, d'une valeur nominale de 10 \$ chacune, payable soit à la date de souscription au comptant ou à raison de 500 \$ comptant à l'admission comme membre et le solde lorsqu'au cours d'une année, des ristournes sont déclarées, les montants attribués aux membres à titre de ristournes sont retenus par la coopérative et versés directement à cette dernière en guise de paiement sur les parts souscrites et non payées jusqu'à concurrence de la totalité du solde impayé sur ces parts. Un membre ne détient qu'un seul vote, peu importe le nombre de parts sociales de qualification détenu et les parts sont rachetables sur décision du conseil d'administration à leur valeur nominale.

Nombre illimité de parts sociales auxiliaires dont 6 doivent être détenues par des membres auxiliaires, d'une valeur nominale de 10 \$, payables à la date de souscription au comptant, rachetables sur décision du conseil d'administration à leur valeur nominale.

Nombre illimité de parts sociales pour membres entrepreneurs, d'une valeur nominale de 10 \$, remboursables en conformité avec les dispositions prévues par la loi. Chaque membre doit détenir au moins 50 parts sociales de qualification.

15. CAPITAL SOCIAL (suite)

Parts privilégiées de catégorie « A » Fusion 2020 Covilac séries 2012 à 2020, d'une valeur nominale de 1 \$, rachetables sur décision du conseil d'administration à leur valeur nominale.

Parts privilégiées CFQ Fusion 2020 Covilac série 1995, d'une valeur nominale de 1 \$, rachetables sur décision du conseil d'administration à leur valeur nominale.

Parts privilégiées admissibles au régime d'investissement coopératif Fusion 2020 Covilac séries 2017 à 2019, d'une valeur nominale de 10 \$, donnant droit à un dividende non cumulatif de 3,75 %, 4 % et 4,75 % et rachetables sur décision du conseil d'administration à leur valeur nominale.

Parts privilégiées de catégorie « A » Fusion 2020 Parisville séries 2009 à 2020, d'une valeur nominale de 1 \$, sans intérêts, rachetables sur décision du conseil d'administration à leur valeur nominale.

Parts privilégiées de catégorie « C » Fusion 2020 Parisville, d'une valeur nominale de 1 \$, sans intérêts, rachetables sur décision du conseil d'administration à leur valeur nominale.

Parts privilégiées de catégorie « D » Fusion 2020 Parisville, d'une valeur nominale de 1 \$, sans intérêts, rachetables sur décision du conseil d'administration à leur valeur nominale.

Parts privilégiées admissibles au régime d'investissement coopératif Fusion 2020 Parisville séries 2017 à 2019, d'une valeur nominale de 10 \$, portant intérêts au taux maximum de 10 % du montant versé, non cumulatif, rachetables sur décision du conseil d'administration à compter de l'année suivant les cinq années subséquentes à celles de l'émission à leur valeur nominale.

Parts privilégiées admissibles au régime d'investissement coopératif Fusion 2020 Parisville séries 2017 à 2019, d'une valeur nominale de 1 \$, portant intérêts au taux maximum de 4 % du montant versé, non cumulatif, rachetables sur décision du conseil d'administration à compter de l'année suivant les cinq années subséquentes à celles de l'émission à leur valeur nominale.



15. CAPITAL SOCIAL (suite)

Parts privilégiées admissibles au régime d'investissement coopératif / parts privilégiées Fusion 2020 Parisville série 2019, d'une valeur nominale de 10 \$, portant intérêts au taux maximum de 10 % du montant versé, non cumulatif, rachetables sur décision du conseil d'administration à compter de l'année suivant les cinq années subséquentes à celles de l'émission à leur valeur nominale.

Parts privilégiées admissibles au régime enregistré d'épargne retraite Fusion 2020 Parisville série 2004, d'une valeur nominale de 10 \$, portant intérêts au taux maximum de 10 % du montant versé, non cumulatif, rachetables sur décision du conseil d'administration à compter de l'année suivant les cinq années subséquentes à celles de l'émission à leur valeur nominale.

Parts privilégiées de catégorie « E » séries 2020 et 2021, d'une valeur nominale de 1 \$, sans intérêts, rachetables sur décision du conseil d'administration à leur valeur nominale.

Parts privilégiées admissibles au régime d'investissement coopératif séries 2020 et 2021, d'une valeur nominale de 1 \$, portant intérêts au taux maximum de 20 % du montant versé, non cumulatif, rachetables sur décision du conseil d'administration à compter de l'année suivant les cinq années subséquentes à celles de l'émission à leur valeur nominale.

	2022	2021
Émises, souscrites et payées :		
Capital social ordinaire		
- Capital ordinaire de qualification	927 640 \$	815 456 \$
- Capital auxiliaire	31 518	32 153
	959 158	847 609



15. CAPITAL SOCIAL (suite)

Capital social privilégié

- Capital privilégié de catégorie « A » Fusion 2020 Covilac séries 2012 à 2020	3 064 312 \$	3 080 978 \$
- Capital privilégié CFQ Fusion 2020 Covilac série 1995	741 000	741 000
- Capital privilégié admissible au R.I.C. Fusion 2020 Covilac séries 2017 à 2019	362 629	500 370
- Capital privilégié de catégorie « A » Fusion 2020 Parisville séries 2009 à 2020	2 154 731	2 159 731
- Capital privilégié de catégorie « C » Fusion 2020 Parisville	235 018	249 188
- Capital privilégié de catégorie « D » Fusion 2020 Parisville	121 465	128 305
- Capital privilégié admissible au R.I.C. Fusion 2020 Parisville séries 2017 à 2019	75 000	106 170
- Capital privilégié admissible au R.I.C. Fusion 2020 Parisville séries 2017 à 2019	305 209	395 820
- Capital privilégié admissible au R.I.C.-P.P. Fusion 2020 Parisville série 2019	17 900	16 200
- Capital privilégié REER Fusion 2020 Parisville série 2004	13 227	14 158
- Capital privilégié de catégorie « E » séries 2020 et 2021	747 225	360 695
- Capital privilégié admissible au R.I.C. séries 2020 et 2021	491 998	240 469
	8 329 714	7 993 084
	9 288 872 \$	8 840 693 \$

Au 31 octobre 2022, les parts sociales souscrites mais non encore payées s'élèvent à 330 360 \$.

Au cours de l'exercice, l'avoir des membres a varié de la façon suivante :

	2022	2021
Solde au début	8 840 693 \$	8 912 861 \$
Émission de capital social	731 448	432 261
Rachat de capital social	(283 269)	(504 429)
Solde à la fin	9 288 872 \$	8 840 693 \$
Nombre de membres	629	624

16. FLUX DE TRÉSORERIE

Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation :

	2022	2021
Débiteurs	1 123 855 \$	2 654 997 \$
Stocks	(4 409 075)	(254 936)
Frais payés d'avance	(1 304)	(86 167)
Créditeurs	3 440 386	(1 029 002)
Dû sur inventaire de pièces	-	(17 778)
Dépôts de clients	203 696	338 501
Impôts	197 573	(32 098)
	555 131 \$	1 573 517 \$

Activités d'investissement et de financement sans incidence sur les flux de trésorerie :

	2022	2021
Émission de capital social en contrepartie de ristournes	513 927 \$	367 636 \$
Acquisition de placements en contrepartie de ristournes	-	959 531 \$

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la coopérative est exposée au 31 octobre 2022 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la coopérative éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La coopérative est exposée à ce risque principalement à l'égard de son découvert bancaire, de ses emprunts bancaires, de ses créditeurs, de ses dépôts de clients et de sa dette à long terme.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la coopérative à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la coopérative est principalement lié aux débiteurs et aux avances.

La coopérative consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La coopérative n'exige généralement pas de caution.

Pour les autres créances, la coopérative évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de la coopérative l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La coopérative est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la coopérative à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent la coopérative à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

18. ENGAGEMENTS

Location-exploitation

L'engagement pris par la coopérative, en vertu de contrats de location-exploitation de matériel roulant, totalise 390 820 \$ et les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2023	104 620 \$
2024	100 668 \$
2025	92 766 \$
2026	92 766 \$



18. ENGAGEMENTS (suite)

Convention d'achat

Une filiale de la coopérative a signé le 12 mars 2015, une convention d'achat d'essence de 20 000 000 de litres sur une période minimale de 10 ans et maximale de 40 ans et cela sous la bannière Sonic.

Elle a également loué ses installations pour une période de 10 ans avec possibilité d'une option de renouvellement de 5 ans.

Finalement, elle a consenti une hypothèque mobilière afin de garantir les loyers perçus d'avance lors de la conclusion de l'entente avec le fournisseur des produits pétroliers.

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par la coopérative avec un partenariat au cours de l'exercice :

	2022	2021
--	-------------	-------------

Produits

Chiffre d'affaires	110 516 \$	31 331 \$
--------------------	-------------------	-----------

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

À la fin de l'exercice, les montants dus aux partenariats ou dus par eux sont les suivants :

	2022	2021
--	-------------	-------------

Débiteurs

Clients	1 137 405 \$	687 741 \$
---------	---------------------	------------

Créditeurs

Fournisseurs	65 569 \$	459 787 \$
--------------	------------------	------------

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué 57,3 % (54 % en 2021) de ses opérations avec ses membres au sens de l'article 17 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.



20. ÉVENTUALITÉS

Cautionnements

La coopérative a cautionné des facilités de crédit qu'un partenariat a contractées pour un montant maximum de 6 000 000 \$. Au 31 octobre 2022, le solde de ces emprunts totalise 11 602 657 \$. Il est impossible d'évaluer le montant que la coopérative pourrait devoir payer en cas de défaut du partenariat.

De plus, la coopérative s'est engagée solidairement avec tous les actionnaires d'un partenariat à injecter les fonds nécessaires pour couvrir tout défaut ou non-respect du ratio exigé sur un crédit rotatif. Au 31 octobre 2022, ce ratio n'était pas respecté. Il est impossible d'évaluer le montant que la coopérative pourrait devoir payer advenant un défaut ou un non-respect du ratio de la part du partenariat.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2022.



Bilan SOCIAL

Covris Coopérative se distingue par sa force coopérative et par son rôle de leader économique sur son territoire. Notre équipe est solidaire dans le développement de votre entreprise. Au quotidien, nous maintenons, avec vous, nos relations de proximité. Nous priorisons notre présence auprès de vous et dans notre milieu afin d'assurer votre pérennité sur notre territoire.

CAMPAGNE DE COMMUNICATION POUR LA TRAITE ROBOTISÉE



En novembre s'est tenu une campagne pour promouvoir la traite robotisée. Notre coopérative a répondu présente à l'appel de Sollio Agriculture en mettant en vedette deux de nos fermes. Celles-ci ont opté pour cette technologie qui fait de plus en plus d'adeptes. Nous nous sommes rendus chez la Ferme Philo de Fortierville et chez la Ferme Greuter de La Visitation de Yamaska. Nous avons

produit deux vidéos qui ont bien mis en vedette l'expertise de nos experts-conseil, expertise reconnue de belle façon par les producteurs rencontrés. Une belle carte de visite à ajouter à notre palmarès.

FORUM COOPÉRATIF FÉMININ

En avril 2022, malgré les contraintes causées par la pandémie, s'est tenu le Forum Coopératif Féminin. Les participantes à l'événement pouvait enfin se retrouver en personne tout en faisant preuve de distanciation. Organisé depuis plusieurs années par Covris Coopérative, Agiska et Uniag, l'événement a été fort prisé des agricultrices qui y ont assisté. Mme Josée Boudreau, personnalité publique bien connue, a captivé son auditoire en parlant de l'accident dont elle a été victime. Elle a fait part aux femmes présentes des efforts qu'elle a dû faire pour vivre avec sa condition.



LA JOURNÉE PARCELLES 2022



Le 7 septembre, plus d'une centaine de personnes ont participé à notre Journée parcelles, événement qui se tenait à Baie-du-Febvre. Ce fut une très belle journée, fort bien remplie et un grand succès. Nos invités ont eu droit à des présentations intéressantes, ont pu bénéficier des conseils d'experts venus pour l'occasion et ont pu visiter les parcelles à leur aise. Nous avons eu droit à un bon repas, un dessert savoureux en cette journée chaude et à de belles retrouvailles après des versions placées sous le signe des restrictions causées par le célèbre virus.

LANCEMENT DU PROGRAMME AGRIRÉCUP

En décembre 2021 avait lieu le lancement du projet de récupération des plastiques agricoles sur le territoire de notre coopérative. Plusieurs producteurs et intervenants du milieu étaient présents. Compte tenu des préoccupations croissantes face à l'environnement, le milieu agricole se devait de faire sa part pour récupérer la grande quantité de plastiques utilisés. Le plan de déploiement suit son cours dans les sites de collectes de notre coopérative. Graduellement, à mesure que les gens vont en prendre l'habitude, nous pourrions dire que nous récupérons de plus en plus de plastiques, une bonne nouvelle pour notre planète!



NOTRE PRÉSENCE À LA FOIRE AGRICOLE DE NICOLET



En 2022, la Ville de Nicolet fête son 350e anniversaire de fondation. Si la municipalité est plus préoccupée par sa vie urbaine de nos jours, elle n'oublie pas pour autant son passé agricole. Nous avons délégué une équipe de feu pour bien faire connaître tous les aspects socio-économiques de notre coopérative. En tant que leader incontesté de notre milieu, notre présence a permis aux gens, qui se sont présentés à notre stand d'information, de prendre la mesure des ramifications de notre organisation dans leur vie quotidienne.

RANDONNÉE EN MOTOS 2022

Fin juillet, une trentaine de membres se sont réunis à Baie-du-Febvre pour continuer la tradition de la randonnée en motos de Covris Coopérative. Une belle journée sous le soleil pour parcourir les routes du Cœur-du-Québec tout en échangeant autour d'un bon repas. Les participants ont beaucoup apprécié leur expérience et les organisateurs préparent déjà la prochaine édition.



SEMAINE DE LA COOPÉRATION



La Semaine de la coopération était une occasion en or de rendre hommage à trois personnes qui ont vécu les valeurs de coopération, de dévouement et de travail acharné pour le bien collectif. Mercredi le 19 octobre, Covris Coopérative tenait la 2e Journée des Bâtisseurs à Parisville pour remercier sincèrement trois piliers de notre coop. Mme Sylvie Brisson, chef comptable, compte 38 années de service. M. Gilbert Lemay, expert-conseil, est avec nous depuis 35 ans. M. Sylvain Auger, directeur du service quincaillerie, compte 34 ans de service. Comme par les années passées, nous avons aussi visité plusieurs fermes.

TOURNOI DE GOLF HISTORIQUE

En juillet, Covris Coopérative tenait son tournoi de golf annuel, un tournoi historique puisqu'il s'agissait du premier depuis la fusion de novembre 2020. Après deux éditions annulées, les membres, employés, commanditaires étaient visiblement très heureux de se retrouver sur les verts. Covris a choisi d'appuyer l'organisme Fondation du Centre de prévention du suicide Accalmie. Soulignons que tous les billets ont été vendus pour le tirage de fin de soirée. 1600 \$ ont été amassés et Covris Coopérative a doublé ce montant pour un grand total de 3200 \$, un record pour notre tournoi de golf.





Fonds Coopératif d'aide à LA RELÈVE AGRICOLE

Ce programme permet aux jeunes productrices et producteurs agricoles membres de notre réseau coopératif de bénéficier d'un soutien financier avec la collaboration du Mouvement Desjardins, d'un soutien professionnel et d'une offre de développement des compétences.



COHORTE 2019-2022

M. Louis Rousseau
Ferme Roumer inc., Parisville
Production laitière



COHORTE 2020-2023

M. Pierre-Yves Lemay
Ferme Gillubert inc. Leclercville
Production laitière



COHORTE 2020-2023

M. Gabriel Richard
Ferme Ricagri inc., Leclercville
Production laitière



COHORTE 2020-2023

Mme Geneviève Drolet
Damestar Holstein senc,
Ste-Cécile-de-Lévrard
Production laitière



Fonds Coopératif d'aide à LA RELÈVE AGRICOLE



COHORTE 2021-2024

M. Joël Ruttiman,
Ferme Benjo 2003 inc.,
St-Zéphirin
Production laitière



COHORTE 2021-2024

M. François Auger
Ferme Laitière Maribert,
Leclercville
Production laitière



COHORTE 2022-2025

M. Frédéric Fleurent,
Ferme Fleurandre,
Baie-du-Febvre
Production laitière



COHORTE 2022-2025

M. Jérôme Couture,
Ferme Camilienne,
Leclercville
Production laitière

PROGRAMME TREMPLIN pour la jeunesse agricole

TROIS DE NOS MEMBRES EN SORTENT GAGNANTS

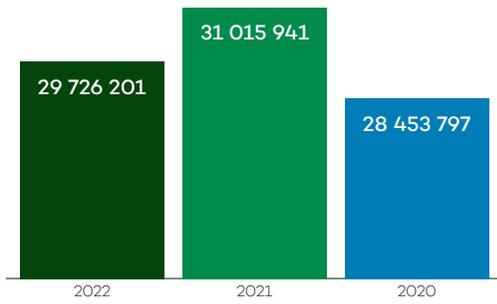
C'est avec une grande fierté que nous avons vu trois membres de notre coopérative sortir grands gagnants du concours Tremplin pour la jeunesse agricole présenté par Desjardins! Le programme est une initiative du Mouvement Desjardins, initiative portée et gérée par le Fonds coopératif d'aide à la relève agricole (FCARA).



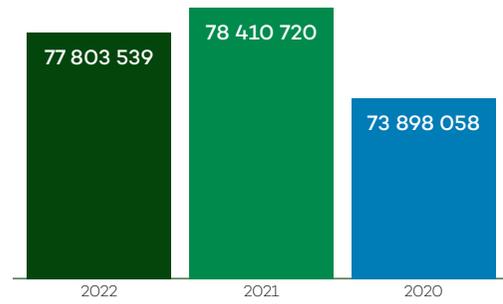
Voici les noms de nos trois heureux gagnants, choisis parmi plus de 80 candidatures reçues!

- 1 M. Philippe Laplante de la Ferme Rayluc Inc., Ste-Perpétue
- 2 M. Jérôme Couture de la Ferme Camilienne Inc., Leclercville, membre de notre conseil d'administration
- 3 Mme Élyse Groleau de la Ferme Grolier, Lotbinière et membre de notre conseil d'administration

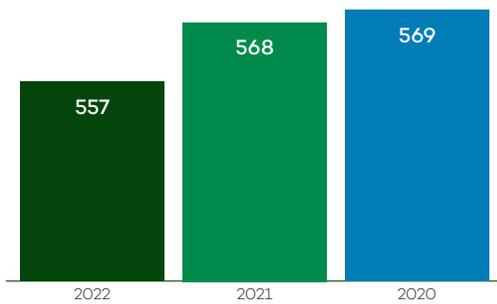
AVOIR



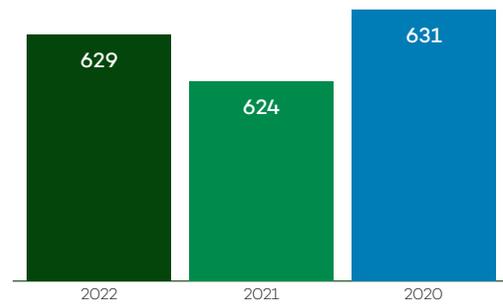
ACTIF



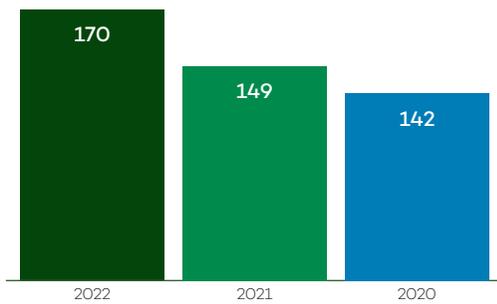
MEMBRES AUXILIAIRES



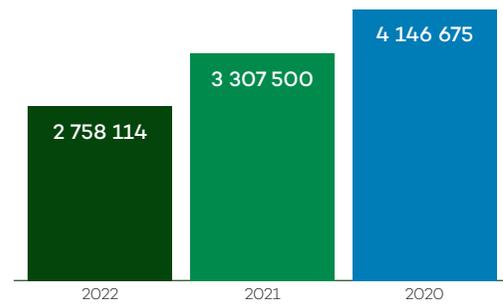
MEMBRES SOCIÉTAIRES



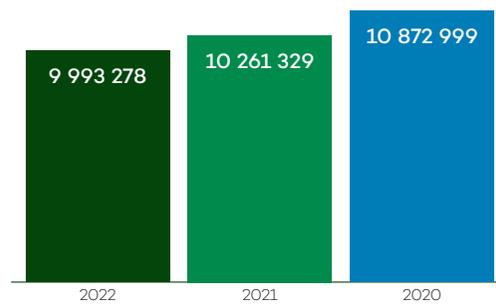
EMPLOYÉS



FOND DE ROULEMENT



DETTES





NOS SUCCURSALES



- 1** Centre de grains et Division Agroenvironnement
40, rue de l'Église, Baie-du-Febvre
- 2** Quincaillerie BMR Baie-du-Febvre
42, rue de l'Église, Baie-du-Febvre
- 2** Centre de fertilisants et Plan végétal
171, rue de l'Église, Baie-du-Febvre

- 3** Dépanneur et station-service Super Soir de Baie-du-Febvre
370, route Marie-Victorin, Baie-du-Febvre
- 4** Poulailler de Saint-Aimé
460, Rang Bord de l'eau, Saint-Aimé
- 5** Plan d'engrais de Saint-Aimé
640, rue St-Pierre Sud, Saint-Aimé
- 6** Quincaillerie BMR et dépanneur station-service Covilem de Nicolet
2705, Boulevard Louis-Fréchette, Nicolet
- 7** Dépanneur et station-service Super Soir de Bécancour (secteur Gentilly)
3800, Boulevard Bécancour, Bécancour
- 8** Dépanneur et station-service Super Soir de Saint-Pierre-les-Becquets
350, Marie-Victorin, Saint-Pierre-les-Becquets
- 9** Quincaillerie BMR et dépanneur station-service Super Soir de Parisville
1238, route 265 Nord, Parisville
- 10** Garage SYMAC
1192, route 265 Nord, Parisville
- 11** Centre agricole, Entrepôt de semences et moulées, Plan d'engrais et Centre de grains
1201, Principale Ouest, Parisville
- 12** Quincaillerie BMR de Fortierville
141, Principale, Fortierville
- 13** Dépanneur et station-service Super Soir de Saint-Édouard
2408, Principale, Saint-Édouard

Siège social

40, rue de l'Église
Baie-du-Febvre, QC J0G 1A0
Bureau : 450 783-6491
Sans frais : 1 800-363-7977



facebook | www.covris.coop

